

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

24^{ème} Montée Historique de Lucéram **Dimanche 12 juillet 2026**

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : 24^{ème} Montée Historique de Lucéram

Date de la manifestation : Dimanche 12 juillet 2026

Organisateur administratif : ASA Nice

Organisateur technique : Automobile Club de Nice

Lieu de la manifestation : Lucéram

Visa Ligue n° délivré le

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : PAWLAK Paul-Edouard Licence N°153663
- Commissaire technique :
 - ASSO Pierre Licence N°46813
 - PRADO Philippe N°56333
- Médecin : Docteur BODINO Gilbert RPPS 10003292553

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 15 Avril 2026 à 10h00

Clôture des engagements le 26 juin 2026 à 16h00

Publication de la liste des engagés le 12 juillet 2026 à 8h00

Accueil des participants le 12 juillet 2026 à 7h00

Vérifications administratives le 12 juillet 2026 à 7h00

Vérifications techniques le 12 juillet 2026 à 7h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 12 juillet 2026 à 8h00 à Lucéram.

Briefing des concurrents le 12 juillet 2026 à 8h00

Démonstration le 12 juillet 2026 à 8h00

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 12 juillet de 7h00 à 8h30, à Lucéram.

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 12 juillet de 7h00 à 8h30, à Lucéram.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Automobile Club de Nice – 9 Rue Massenet

event@automobileclubdenice.com – 04 93 87 18 17

jusqu'au 26 juin 2026 à 16h00.

Les droits d'engagement sont fixés à 150 €, réduits à 130 € pour les concurrents membres de l'Automobile Club de Nice. Ces prix ne comprennent pas de TPRLR pilote.

Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures strictement de série conformes à la législation routière française.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les voitures admises sont les suivantes :

- Toutes voitures de plus de 25 ans régulièrement immatriculés et conformes à la législation routière française (entre 1919 et 25 ans au 31 décembre de l'année en cours)
- Aux voitures de compétition de plus de 25 ans, non immatriculées, en doublure de la Montée Historique. Les voitures devront être conformes en tout point avec les RTS.
- L'organisation se réserve le droit d'accepter des voitures d'exception ou de prestige.

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui ~~non~~

Une équipe d'extraction est-elle présente ? oui ~~non~~

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

Départ : Au croisement de la Chapelle Notre Dame du bon cœur – Lucéram

Arrivée : Au Croisement de la D2566 et de la D15 – Col Saint-Roch

Longueur du parcours : 4 Km

Largeur du parcours : ND

Nombre de montées : 4

Nombre de postes de commissaires : 11

Nombre de commissaires : 30

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) – Ronds de portières numérotés, couvre plaque et stickers siglés Automobile Club de Nice et Côte d'Azur.

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors de vérifications.

ARTICLE 10. PRIX

Aucune remise des prix n'est organisée.

ARTICLE 11. ANNULATION REMBOURSEMENT

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

- 1 mois avant (12 juin 2026) - 50 % de retenue sur les frais d'inscriptions

- Moins 22 jours avant (à partir du 19 juin 2026) 75 % de retenue sur les frais d'inscriptions

- Moins 15 jours avant (à partir du 28 juin 2026) 100% de retenue sur les frais d'inscriptions